

# Maroc : « La séparation des pouvoirs ne peut être envisagée »

**Éclairage.** Spécialiste de l'islam politique, Youssef Chiheb explique pourquoi la laïcité est étrangère au royaume chérifien.

PROPOS RECUEILLIS PAR MALICK DIAWARA

**A**uteur de « Les Théoriciens de l'islam radical - Immersion dans le corpus des plus grands prédicateurs radicaux salafistes, wahhabites et fréristes » (VA Éditions, 2019), Youssef Chiheb est un fin connaisseur du Maroc, dont il est originaire, et des problématiques d'intégration urbaine en France.

**Le Point : Que penser des réactions marocaines – gouvernementales et populaires –, à la suite de cette nouvelle affaire des caricatures de Mahomet ?**

**Youssef Chiheb :** Au Maroc règne le Commandeur des croyants, l'« Amir-al-Mouminin » [son titre en arabe, NDLR]. En tant que terre de l'islam dit du juste milieu et pays ancré dans la doctrine malékite, son gouvernement et son opinion publique ont manifesté leur colère. Les caricatures ont été jugées offensantes. Il faut aussi avoir en tête le contexte politique : le parti d'obédience islamiste, dit Parti de la justice et du développement, est à la tête du gouvernement dans un pays où des islamistes radicaux sont bien implantés dans les milieux populaires et déshérités. Dans la perspective des élections législatives de 2021, il eût été étonnant de ne pas voir de réactions officielles et populaires aux caricatures. Déjà, le discours des Mureaux d'Emmanuel Macron, qui faisait référence à la crise du « monde musulman » et aux ingérences d'États tiers dans l'islam de France, y compris le Maroc, avait fait éclater de la colère et des appels au boycott du « made in France ».



**Youssef Chiheb** Professeur à l'Université Paris XIII Cité Sorbonne, directeur de recherche au Centre français de recherche sur le renseignement

**Ce mouvement de colère était-il inévitable ?**

Le Maroc est une jeune démocratie en cours de consolidation et ce depuis la réforme constitutionnelle de 2011. Tant que le roi, chef de l'État, est constitutionnellement le « Commandeur des croyants », la séparation des pouvoirs temporel et théologique ne peut être envisagée. Dirigé par les islamistes, le gouvernement formé à la suite d'élections libres et démocratiques tient compte de cette réalité d'autant plus prégnante que les islamistes radicaux ont tissé leur toile dans le Maroc périphérique, rural et pauvre.

**Quelle description faites-vous de l'« islamiste type » au Maroc et en France ?**

Tout d'abord, c'est quelqu'un pour qui la charia prévaut sur le droit temporel. Il s'oppose de manière frontale aux mutations sociétales et se donne le droit de recourir au djihad en cas d'agression d'un État musulman par un autre non musulman ou par un despote, fût-il musulman. Au Maroc, quand il bascule dans la violence armée contre l'État, il est considéré comme acteur de subversion et donc sanctionné pour cela. Sinon, il est en phase avec la doctrine et la législation du régime, qui est lui-même très résistant aux mutations sociétales.

En France, quelqu'un qui a une idéologie islamiste s'adapte tant bien que mal car l'État est laïque. C'est donc dans les failles du système qu'il se construit.

**Quelles digues existent aujourd'hui pour contenir l'islamisme dans les deux pays ?**

Depuis les attentats qui ont endeuillé l'Hexagone en 2015, le Maroc et la France ont signé un protocole

de coopération renforcée en matière judiciaire, policière et d'échange et de renseignement. Sur le plan culturel, le Maroc s'est engagé à former les imams à Rabat. Parmi les points en cours de finalisation, il y a la séparation des liens – supposés ou réels – entre les mosquées sous influence marocaine et les consulats. Enfin, le Maroc a promis la transparence et le traçage des financements privés ou publics du culte musulman en France.

**En France, les extrémistes islamistes tentent d'isoler les musulmans non politiques du reste des concitoyens.**

**Comment empêcher cela ?**

Loin d'une laïcité radicale écartant le religieux du champ de vision de la République, il convient de cultiver une laïcité inclusive dans laquelle la République sépare bien l'État et le religieux et se positionne clairement en gardienne active de la liberté d'expression, sans se mettre elle-même en situation de blasphémer quelle que religion que ce soit.

**Au cœur du dispositif de lutte anti-islamiste, il y a l'instruction religieuse. Comment l'organiser entre le Maroc et la France dans le respect de l'altérité et de la laïcité ?**

**« Ainsi, la seule passerelle possible entre la France et le Maroc pour soustraire l'islam à l'islamisme est la coopération scientifique. »**

L'introduction ou pas de l'instruction du fait religieux dans le corpus des écoles de la République est une question de souveraineté qui fait encore débat en France. Au Maroc, État non laïque, dès le primaire, l'instruction du fait religieux, de l'éducation islamique et des corpus théoriques est diligentée à la fois par les ministères de l'Éducation nationale et des

Affaires islamiques. Ainsi, la seule passerelle possible entre la France et le Maroc pour soustraire l'islam à l'islamisme est la coopération scientifique par l'introduction de l'islamologie comme discipline universitaire et non théologique. **Quelle attitude adopter à l'endroit des pays dont les finances et l'idéologie sont les sources de l'islam politique ?**

Un grand nombre d'études universitaires ou produites par les cercles de réflexion, par la communauté du renseignement aussi, ont désigné les pays producteurs de l'islam radical et financeurs de l'islamisme politique. Le seul problème, c'est que, en raison d'intérêts stratégiques, il y a une sorte de *realpolitik* qui empêche d'aller jusqu'au bout de la logique de défense contre cette idéologie liberticide, rendue mortifère un peu partout du fait d'actes isolés ou coordonnés par de soi-disant défenseurs de la foi musulmane ■

DU 6 AU 22 NOVEMBRE

LE RENDEZ-VOUS  
LIGNE ROSET



FABRIQUÉ EN FRANCE

160 ANS  
OFFRES EXCEPTIONNELLES

ligne roset®

depuis 1860